



Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour
la Stabilisation en République
Démocratique du Congo

ECHOS *de la* MONUSCO



Grands Lacs

Espoirs et préoccupations
de Ban Ki-moon

RD Congo

Peu d'avancées dans
la criminalisation de
la torture

Culture et médias

La presse congolaise
prend en compte la
promotion du Genre



Carlos Alberto dos Santos, commandant de la Force de la MONUSCO

«Les casques bleus sont prêts à défendre la ville de Goma. Nous avons tous les outils, nous allons utiliser tous les moyens qu'il faut»

Le mois de juillet 2013 a été marqué d'événements importants pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), notamment avec la poursuite du déploiement de la Brigade d'intervention à Goma, le grand débat au Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation dans les Grands Lacs et la République démocratique du Congo et, surtout, le déploiement de la MONUSCO pour sécuriser l'axe Goma-Sake à l'est de la RDC.

Le commandant de la Brigade d'intervention, le général tanzanien James Aloisi Mwakibolwa, a assuré le 25 juillet qu'aucun groupe armé n'occuperait la ville de Goma (Nord Kivu). Il répondait ainsi aux habitants de Goma qui redoutaient une attaque des rebelles du M23. « Si un groupe armé croit qu'il peut prendre la ville de Goma, il perd son temps. Avec la présence de la MONUSCO et son nouveau mandat, la ville de Goma ne tombera jamais », avertit le Général Mwakibolwa.

Les propos du commandant de la Brigade d'intervention ont corroboré la détermination du Lieutenant général Carlos Alberto dos Santos Cruz, commandant de la Force de la MONUSCO, qui déclarait, deux semaines plus tôt à Beni, que les casques bleus étaient prêts à défendre la ville de Goma. « Nous avons tous les outils, nous allons utiliser tous les moyens qu'il faut », avait promis le Général dos Santos Cruz.

Ainsi, lors d'un débat public du Conseil de sécurité, le 25 juillet à New York, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, avait-il dit sa préoccupation devant les hostilités actuelles entre le M23 et les FARDC, tout en soulignant que les espoirs étaient grands de voir la fin de la violence cyclique et à grande échelle qui a ravagé l'est de la RDC au cours des 20 dernières années.

Réagissant à ces hostilités, la MONUSCO s'est déployée pour soutenir la zone de sécurité dans la région de Goma-Sake.

Compte tenu du risque élevé des attaques répétées menées par le M23, la MONUSCO affirme qu'elle appuiera les FARDC dans leurs efforts d'établir une zone de sécurité à Goma et dans les localités situées au nord de la ville.

Désormais, la MONUSCO considère toute personne qui ne fait pas partie des forces de sécurité nationales et possède une arme à feu à Goma et dans les localités situées au nord de la ville, comme une menace imminente pour les civils et une cible potentielle de sa force de frappe.

Une actualité chargée donc, que nous vous invitons à retrouver au fil de ces pages. ■

Directeur de l'Information Publique
Charles Antoine Bambara

Coordonnateur des Publications
Penangnini Toure

Rédacteur-en-Chef
Joseph Tshimanga

Infographiste
Jésus Nzambi Sublime

Pour nous contacter : 12, avenue des aviateurs - Kinshasa/Gombe -
Tél. : (243) 81 890 7368 - (243) 81 890 6885 - Site web : www.monusco.org

 www.facebook.com/monusco.org

 twitter.com/MONUSCO

 www.youtube.com/MONUSCO

ACTUALITE



Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, s'est prononcé sur la MONUSCO et la RDC - Photo ONU

- 3 La MONUSCO entame le processus de sécurisation du Nord Kivu
- 4 Carlos dos Santos : "Les casques bleus sont prêts à défendre la ville de Goma"
- 5 Ban Ki-moon : "Toutes les parties doivent revenir aux pourparlers de Kampala"

DOSSIER

- 6 Les milices Mai Mai, ou l'insécurité permanente dans le Nord Kivu
- 9 Les casques bleus : comment s'organisent-ils, comment préparent-ils leur combat?

ECHOS DES SECTEURS

- 11 A Uvira, les populations civiles sont "suffisamment informées des conditions de leur protection"

L'INTERVIEW

- 12 Djibo Abdou explique les principes d'immunité du personnel de la MONUSCO et la procédure judiciaire en cas d'infractions

DROITS HUMAINS

- 14 La MONUSCO renforce les capacités des directeurs de prison
- 15 Peu d'avancées, en RDC, malgré la criminalisation de la pratique des tortures

CULTURE ET MEDIAS

- 16 Des journalistes congolais sensibilisés sur l'importance et la promotion du Genre

DÉVELOPPEMENT

- 18 Des volontaires des Nations Unies de plus en plus impliqués dans les actions de développement social

Vers la stabilisation et le rétablissement de la paix dans l'Est de la RDC

Mise en état d'alerte, la Brigade d'intervention entame le processus de sécurisation du Nord Kivu

Les espoirs de stabilisation et de rétablissement de la paix sont désormais permis dans l'Est de la République démocratique du Congo. Avec l'ouverture de la zone-tampon dans la région de Goma-Sake et au-delà, la Brigade d'intervention de la MONUSCO veut œuvrer à mettre définitivement un terme à la violence. La Brigade peut désormais passer à l'offensive, dans le cadre de son mandat conféré par le Conseil de sécurité des Nations Unies, à savoir neutraliser tous les groupes armés. En témoignage la déclaration suivante, rendue publique le 30 juillet 2013, poussant tous les groupes armés au désarmement.

CP/OSMR/300713

Communiqué de Presse

Déploiement de la MONUSCO pour soutenir la zone de sécurité dans la région de Goma-Sake

Kinshasa, 30 Juillet 2013 – Au Nord-Kivu, la MONUSCO considère toute personne ne faisant pas partie des forces de sécurité nationales et, possédant une arme à feu à Goma et, dans les localités situées au Nord de la ville, comme une menace imminente pour les civils. Et, la Mission désarmera ces individus afin d'imposer une zone de sécurité pour protéger la région densément peuplée de Goma et Sake.

Plus d'un million de civils vivent dans la région relativement étroite de Goma et Saké, ainsi que le long de la route qui relie ces deux localités où sont installés, entre autres, les camps des déplacés de Mugunga qui abritent provisoirement environ 70.000 personnes déplacées par le conflit.

Depuis la mi-mai, cette région a connu des attaques répétées menées par le M23 contre les positions des FARDC, dans une tentative apparente de progresser sur Goma et Sake. Lors de ces attaques, dont la toute dernière a commencé le 14 juillet dernier, le M23 a tiré indistinctement, y compris à partir d'armes lourdes, causant des victimes parmi les civils. Les installations de l'ONU ont également été prises pour cible par le M23. Ces menaces indirectes seront repoussées hors du territoire de Goma par la zone de sécurité, qui pourra être élargie et reproduite ailleurs, le cas échéant.

Compte tenu du risque élevé que ces attaques font peser sur la population civile de la région de Goma et Sake, la MONUSCO appuiera les FARDC dans leurs efforts d'établir une zone de sécurité à Goma et dans les localités situées au Nord de la ville (voir la carte jointe). À compter de mardi 30 juillet à 16 heures (heure de Goma), un délai de 48 heures sera accordé à toute personne dans la région ne faisant pas partie des forces de sécurité nationales pour rendre son arme dans une base de la MONUSCO et rejoindre le processus DDR/RR. Dépassé jeudi 1er août à 16 heures, lesdites personnes seront considérées comme une menace imminente de violence physique à la population civile, et la MONUSCO prendra toutes les mesures nécessaires, y compris l'usage de la force, pour les désarmer conformément au mandat et aux règles d'engagement de la Mission.

« J'aimerais féliciter les FARDC pour leurs actions au cours des dernières semaines », a affirmé le Lieutenant-général Carlos Alberto dos Santos Cruz, Commandant de la Force de la MONUSCO, « Néanmoins, Goma et Sake restent très vulnérables et nous devons empêcher tous les éléments négatifs de continuer de poser un risque pour les civils de cette région », a-t-il poursuivi.

Pour sa part, M. Moustapha Soumaré, le Chef par intérim de la MONUSCO a déclaré : « Nous continuons d'appeler toutes les parties à trouver une solution politique au conflit actuel comme prévu par l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région », « En attendant, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger les civils contre la menace posée par tout groupe armé ».

Cette opération qui vise à imposer une zone de sécurité sera constituée pour la première fois, des éléments de la Brigade d'intervention de la MONUSCO qui travailleront conjointement avec la Brigade du Nord-Kivu de la Mission.



Le commandant de la Force de la MONUSCO, Carlos Alberto Dos Santos

Carlos Alberto dos Santos Cruz, commandant de la Force de la MONUSCO : “Les casques bleus sont prêts à défendre la ville de Goma”

Le commandant de la Force de la MONUSCO, le Général Carlos Alberto dos Santos Cruz, a promis l'intensification des patrouilles sécuritaires des casques bleus dans les territoires de Beni et de Butembo en vue de combattre l'insécurité et de protéger les civils. M. dos Santos Cruz a fait cette promesse à Beni, où il s'est rendu dernièrement en visite de travail.

✉ Par Moussa Demba Diallo et Martial Papy Mukek/MONUSCO

Au cours d'une rencontre avec les chefs des sections de la MONUSCO et des commandants des bataillons népalais et jordaniens, le chef militaire de la MONUSCO s'est imprégné de la situation sécuritaire dominée par les activités des rebelles ougandais, les Forces démocratiques alliées (ADF), ainsi que des groupes Mai-Mai (des milices locales et d'autodéfense de la population autochtone) et des Forces démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR).

Ces groupes armés étrangers sont accusés de perpétrer des enlèvements et des attaques contre la ville de Beni. Les ADF et les FDLR ont des soutiens extérieurs ou même intérieurs, tandis que les Mai-Mai, eux, sont essentiellement soutenus par l'Association culturelle des Nande, le Kyahanda Yira, la Société civile et certains opérateurs économiques de la place. Leurs

actions de déstabilisation sont dirigées contre le Gouvernement et ses partenaires, notamment la MONUSCO.

Le Général Carlos Alberto dos Santos Cruz a eu des entretiens avec le Colonel Richard Bisamaza, commandant intérimaire du Premier Secteur des Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Les deux hommes ont examiné les moyens de mettre un terme à l'insécurité dans le cadre des opérations militaires unilatérales ou conjointes entre les FARDC et la MONUSCO.

Engagement

Dans une interview exclusive accordée au Bureau de l'Information Publique de la MONUSCO à Beni, le commandant de la Force de la MONUSCO a affirmé que l'objectif de sa visite était principalement d'étudier les voies et moyens de mettre

un terme à l'insécurité en renforçant les patrouilles des casques bleus dans la ville de Beni et ses environs.

“Beaucoup de groupes armés se disent “groupes armés”, mais ce sont en fait des groupes de criminels qui commettent beaucoup de crimes contre la population”, a déclaré Carlos Alberto dos Santos Cruz.

“Nous allons structurer notre centre d'information, intensifier nos patrouilles et obtenir des informations pour nous attaquer aux criminels”, a-t-il ajouté.

Abordant la question des menaces du Mouvement du 23 mars (M23) contre la ville de Goma, le Général Carlos Alberto dos Santos Cruz s'est montré ferme : *“Les casques bleus de la MONUSCO sont prêts à défendre la ville de Goma. Nous avons la logistique, nous avons les forces, nous avons tous les outils et nous allons utiliser tous les moyens qu'il faut”* ■

Examen à l'ONU de la situation dans la région des Grands Lacs et en RD Congo

Ban Ki-moon : "Toutes les parties doivent revenir aux pourparlers de Kampala"

Le conflit de l'Est de la République démocratique du Congo a dominé la réunion de haut niveau du Conseil de sécurité des Nations Unies tenue le 25 juillet 2013 à New York, sur la situation dans la région des Grands Lacs. Le Conseil - présidé pour l'occasion par le secrétaire d'Etat américain, John Kerry - a entendu le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, qui a exprimé à la fois ses espoirs et ses préoccupations devant les hostilités actuelles entre le Mouvement du 23 mars (M23) et les Forces armées de la République démocratique du Congo.

Par Joseph Tshimanga/MONUSCO

Le Secrétaire général des Nations Unies a souligné devant le Conseil de sécurité que les espoirs étaient grands de voir la fin de la violence cyclique et à grande échelle qui a ravagé l'Est de la RDC au cours de ces 20 dernières années. Il a aussi dit sa préoccupation devant les hostilités actuelles entre le Mouvement du 23 mars (M23) et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC).

"Toutes les parties doivent revenir le plus rapidement possible aux pourparlers de Kampala.

Le manque de confiance qui prévaut dans la région a bloqué les tentatives de recherche de solutions politiques", a regretté M. Ban, invitant le gouvernement de la RDC et ceux de ses voisins de l'Est à poursuivre un dialogue constructif.

Pour le ministre des Affaires étrangères de la RDC, Raymond Tshibanda Tunga Mulongo, présent à cette réunion du Conseil de sécurité, *"le gouvernement congolais n'est pas prêt à signer un accord complaisant avec les groupes armés, ni à céder le moindre centimètre de son territoire ou ses richesses à qui que ce soit"*. M. Tshibanda a déclaré : *"Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, nous ne sommes pas prêts à signer un accord qui consacre l'impunité et réintègre dans les FARDC les personnes faisant objet des poursuites judiciaires ou des sanctions*



Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, (au centre) au cours du débat du Conseil de sécurité à New York, le 25 juillet 2013

internationales pour le fait de violations massives des droits humains, des crimes de guerre, crimes de génocide et ceux contre l'humanité".

A cette occasion, le chef de la diplomatie congolaise a exprimé la volonté du gouvernement de mettre fin au cycle de violences qui maintiennent la population dans la pauvreté indiquant tout de même que le gouvernement congolais demeurait activement impliqué dans les pourparlers de Kampala ouverts depuis décembre 2012 avec les rebelles du M23.

Espoirs et préoccupations de Ban Ki-moon

Le débat du Conseil de sécurité du 25 juillet intervenait cinq mois après la signature de

l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, par lequel 11 pays africains se sont mis d'accord pour protéger la souveraineté territoriale et préserver la paix et la stabilité de la RDC en développant des relations de confiance mutuelle.

"L'Accord-cadre est une feuille de route claire", a estimé M. Ban, qui a indiqué que les perspectives pour une paix durable dans l'Est de la RDC étaient meilleures que jamais. Il a cependant reconnu que les groupes armés et les milices ne semblaient pas engagés de manière sincère dans le processus de paix. "C'est pour faire face à ce problème que nous avons renforcé la MONUSCO", a-t-il expliqué, faisant référence à la Brigade d'intervention ■



Photo d'archives MONUSCO

Les Mai Mai Bakata-Katanga regroupés dans l'enceinte de la MONUSCO suite à une attaque en mars dernier contre les forces de sécurité nationale à Lubumbashi

D'un groupe armé à un autre

Les milices Mai Mai : un frein à la stabilisation dans le Nord Kivu

De nombreux groupes armés écument les territoires de Beni et Butembo, dans la province du Nord-Kivu, à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC). Leur présence et leur capacité de nuisance, de même que celle du M23 et des FDLR, n'est plus à démontrer. Leurs activités sont faites d'exactions, de tracasseries, d'enlèvements, de viols et de violence. Qui sont ces milices et comment opèrent-elles? Reportage.

Par Moussa Demba Diallo/MONUSCO

La situation sécuritaire est très préoccupante dans la partie nord de la province du Nord-Kivu, dénommée ici "le Grand Nord". La frontière entre le "Grand Nord" et le "Petit Nord" est située dans les encablures de la cité de Kanyabayonga dans le territoire de Lubero. Les territoires de Lubero et de Beni sont, donc, communément appelés "Grand Nord", par opposition au "Petit-Nord" dont le chef-lieu est la ville de Goma. Là-bas, des groupes armés, particulièrement les Mai-Mai, sont très actifs. Ils opèrent dans la zone comprise entre Kanyabayonga et

Kasindi, à la frontière congolo-ougandaise, à environ 80 kilomètres de Beni.

Les Mai-Mai sont composés, dans leur quasi-totalité, d'autochtones d'ethnie nande, majoritaire dans le "Grand Nord". Ils constituent la milice armée et d'auto-défense de la même ethnie. Le double mot Mai-Mai viendrait de la langue Kiswahili qui signifie de l'eau (Mayi). La répétition du mot est juste une forme d'insistance. La croyance populaire voudrait dire que les Mai-Mai sont invulnérables contre les balles et les armes blanches. C'est pourquoi, les combattants et adeptes

de ces groupes armés se ceignent d'amulettes, de branchages; s'enduisent d'onctions et d'autres gris-gris pour frapper l'imagination du commun des mortels.

Les groupes Mai-Mai portent toujours un ou plusieurs fétiches pour préparer leurs attaques et combats. Sûrs d'eux-mêmes, ils annoncent toujours leurs assauts pour diffuser la peur au sein de la population locale. Les Mai-Mai recrutent leurs combattants parmi les jeunes gens désœuvrés à qui ils font miroiter des lendemains meilleurs grâce

à la richesse tirée de l'exploitation des minerais, la coupe du bois et la lutte contre "un ennemi" commun notamment les Congolais non originaires et les étrangers venus d'autres pays. Les Maï Maï sont accusés d'étoffer leurs éléments par des recrutements forcés des jeunes des deux sexes. C'est ce qui expliquerait des enlèvements enregistrés souvent dans le "Grand Nord".

Maï-Maï du territoire de Beni

Les Maï-Maï FOLC (Force œcuménique pour la Libération du Congo) qui sont sous le commandement de Kawawaseli compterait quelque 150 combattants. Ils opèrent dans la chefferie de Bashu. Ils sont alliés au M-23 et au mouvement Maï-Maï Rwenzori.

Les Maï-Maï du groupe Mulemberi du nom de son commandant, sont signalés également dans la chefferie de Bashu et présentent les mêmes caractéristiques que les Maï-Maï FOLC en ce qui concerne leur appartenance et leur affiliation. Les Maï-Maï Kikurukuku du nom de leur chef qui s'est rendu aux autorités militaires locales, évoluent dans la zone de Kasindi, à la frontière avec l'Ouganda. Leur nombre est estimé à quelque 25 hommes.

David Ludenge, qui s'est rendu également aux autorités en avril 2013 lors du dialogue social initié par le Gouverneur du Nord Kivu, Julien Paluku, a passé le commandement de ses hommes à Pendani. Ces Maï-Maï vivent dans les collines de Rwenzori. Ils sont composés de 80 éléments. **Les Maï-Maï Kopokopo**, constitués de 50 hommes, occupent les alentours de la Cantine de Mabalako au Sud-ouest du territoire de Beni.

Maï-Maï de Lubero

La fontaine Sikuli, lui, commande les **Maï-Maï du FPC/AP** (Front des Patriotes Congolais/Armée du Peuple) avec 500 guerriers. Ils évoluent dans la zone de Bunyatenge et Kyavirimu, dans le territoire de Lubero. Certains membres de PARECO (**Patriotes des Résistants Congolais**) ont rejoint ce regroupement. D'autres Maï-Maï appartenant au PAREM (**Parti des Résistants Maï-Maï**) et au PARECO ont formé une coalition de 25 combattants et contrôlent la zone de Ndwali et Ndobu à l'est de la Cité de Kanyabayonga, dans le Territoire de Lubero. 500 autres Maï-Maï, sous le commandement de Muhambalyaki, sillonnent les zones de Busekera et Mughavinywa et la côte du Lac Edouard.

Les Maï-Maï qui vivent dans les Graben sont commandés par un certain Oscar et comprend 172 éléments.

Soixante dix (70) Maï-Maï dénommés "**Aigles Rouges**" du Major Kambale, un déserteur du 810^{ème} Bataillon des FARDC, sèment la terreur dans la zone de Manguredjipa. Hilaire Kombi est à la tête des 400 combattants Maï-Maï de l'URDC (Union pour la Réhabilitation de la Démocratie au Congo). C'est l'ex-commandant de la garde rapprochée d'un homme politique influent dans le "Grand Nord", l'actuel leader du RCD-K/ML (**Rassemblement Congolais pour la Démocratique-Kisangani/Mouvement de Libération et ex-député national**). Hilaire Kombi, cousin de ce dernier, fut officier supérieur de l'Armée du Peuple Congolais (APC), branche armée du RCD-K/ML lors de la rébellion de 1997-1998. Ces Maï-Maï sont d'obédience RCD-K/ML tout comme ceux du groupe FOLC, les Maï-Maï Mumbere et les Maï-Maï Pendani. D'autres, baptisés **Maï-Maï Simba** sont basés en Province Orientale mais ils opèrent dans le Secteur de Bapere, dans la zone de Manguredjipa avec 50 hommes.

Tous ces groupes armés travailleraient avec la "bénédiction" de certains opérateurs



Les Maï Maï utilisent de nombreuses armes à feu et des armes blanches. NPM: des armes récupérées auprès des guerriers "Kata-Katanga" à Lubumbashi



Photo MONUSCO/Myriam Asmani

Deux Casques bleus de la MONUSCO membres des Equipes conjointes de protection collectent des informations sur le terrain auprès de la population en matière de sécurité

économiques et hommes politiques. La plupart d'entre eux sont des autochtones, jeunes garçons et filles. Les dirigeants Maï-Maï s'autoproclament Généraux, Colonels ou Majors à la tête de leurs troupes. Ils disposent d'armes de guerre comme des Kalachnikovs, mortiers de tous calibres, lances roquettes, mitrailleuses, bombes artisanales, grenades et des munitions. Ils sont dotés également d'armes blanches comme des machettes et coutelas.

Leurs revendications

Les Maï-Maï mènent un combat dont beaucoup d'observateurs ne comprennent pas le sens. En fait, ils se proposent de lutter pour la reconnaissance identitaire en tant que représentants d'une ethnie pour laquelle ils se croient investis comme fondés de pouvoirs. Ils agissent au nom de certains politiciens. Ils demandent que le gouvernement tienne compte de leur présence. Ils voudraient monnayer la

reconnaissance de leurs grades militaires, acquis dans la brousse, en cas d'intégration ou de réintégration au sein des FARDC ou de la PNC (Police nationale congolaise).

"Ils veulent libérer la RDC de la présence des étrangers". disent-ils

Vers une solution?

Consciente de la présence de tous ces divers groupes armés et de l'insécurité qui prévaut dans la région de Beni et Butembo, la MONUSCO, a mis en place des mécanismes de réponses aux exactions commises par ces groupes armés. Ainsi, des Equipes conjointes de Protection constituées des sections substantives de la MONUSCO mènent des actions sur le terrain pour collecter des informations voire des données auprès des populations; lesquelles données sont analysées et partagées avec les autorités gouvernementales.

Un autre mécanisme et non le moindre

est mis en place pour répondre davantage aux détresses des populations en proie aux exactions, harcèlements et tracasseries des Maï-Maï. Il s'agit, particulièrement, des Réseaux d'Alerte Communautaires qui consistent à apporter des réponses et alertes grâce à l'intervention des FARDC, de la Police nationale congolaise (PNC) ou de la composante militaire de la MONUSCO.

La MONUSCO a également créé une cellule des Assistants de Liaison Communautaire qui jouent un rôle de pont entre la MONUSCO et les communautés locales. Ces Assistants sont déployés dans la zone du Grand Nord.

Comme on peut le voir la présence des groupes armés Maï-Maï dans les territoires de Beni et Butembo est, donc, un problème majeur de sécurité publique. Dans le cadre de l'appui par l'ONU aux Forces armées de la République démocratique du Congo, une opération militaire d'envergure doit être menée en vue d'empêcher ces groupes d'étendre leurs activités, de les neutraliser et de les désarmer de façon à contribuer à réduire la menace qu'ils constituent pour l'autorité de l'Etat et la sécurité des civils dans l'est de la République démocratique du Congo ■

“Soutenus par des populations locales, les groupes Maï Maï constituent un problème de sécurité publique”

Les casques bleus : comment s'organisent-ils? Comment préparent-ils leurs combats?

Comment sont organisées les ressources matérielles des soldats de la paix des Nations Unies au sein de la MONUSCO ? Quel est le rôle du département du matériel appartenant aux contingents ? Zoom sur l'organisation matérielle des contingents de la MONUSCO sur le terrain, et leur combat professionnel.

Par Alexandre Essome/MONUSCO



Photo MONUSCO



Photo MONUSCO

L'organisation matérielle des casques bleus vue de l'intérieur

“**L**a préparation au combat” comprend deux volets distincts. Le premier relève du savoir, du savoir-faire et du savoir-être des soldats et officiers. Ce volet est le résultat d'une formation et d'un entraînement de haut niveau. Le deuxième volet concerne les capacités de combattre à tout moment. Pour cela, les contingents de la MONUSCO doivent être en mesure de mobiliser la

totalité de leurs ressources matérielles, physiques et mentales. Ce second volet de la préparation des contingents est placé sous la responsabilité de la section du “Matériel appartenant aux contingents”.

Une journée dans l'univers du casque bleu

Les six inspecteurs de la section en charge du matériel appartenant aux contingents

se déplacent au rythme flégmatisé des escortes à travers le territoire de Rutshuru. Ils parcourent toute cette zone située au nord de Goma, et occupée par plusieurs groupes armés (dont le M23 et les FDLR) afin de s'assurer de la capacité d'action et de l'état de préparation des bases de Katalé, Tongo, Kiwanja, Nyamilima et Ishasha.

Nema, Ashkan, Daniel, Dennis, le



Vérification quotidienne du matériel militaire

Lieutenant-Colonel Pratap Gurung et le chef adjoint de la section, José Luis Medina, sont les garants du respect du protocole d'accord qui lie les Etats pourvoyeurs des troupes et de matériel avec l'Organisation des Nations Unies (ONU). Comment le font-ils ? Quatre fois par an, ils visitent toutes les bases de la mission afin de s'assurer que les contingents sont prêts à entrer en action ; qu'ils sont prêts à tout moment, en toutes circonstances et dans de bonnes conditions.

D'une part, il s'agit de vérifier que les casques bleus sont en possession du matériel que les Etats contributeurs s'engagent à fournir et que ce matériel est en état de fonctionnement. L'atmosphère est toujours, ici, un peu étrange dans la base semblable à celle de la rentrée des classes avec des craies que l'on frotte sur un tableau noir et des chemises attentivement repassées.

Seuls les outils sont différents : les fusils automatiques, les mortiers, les véhicules de marque "Jeep" avec capots

ouverts, les pelles, les chars sont bien alignés. Les inspecteurs sont intraitables ; chaque engin doit être en parfait état de fonctionnement. Ainsi, des lunettes de vision nocturne et des interfaces de localisation par satellite peuvent être considérées comme inopérantes si le peloton ne possède pas un stock suffisant de piles pour les faire fonctionner continuellement et pendant de longues opérations. Tout est testé avec une attention particulière. Les casques bleus doivent être prêts à tout et à chaque instant et, ils le sont, effectivement.

D'autre part, il faut s'assurer que les capacités matérielles sont accompagnées des aptitudes physiques complètes et mentales des soldats de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Là aussi, tous les petits détails qui contribuent à la santé et au bien-être ont leur importance : une table de nuit, de quoi laver son linge, de l'eau et de la nourriture saine, une bonne connexion à Internet, tout l'équipement

médical nécessaire pour guérir les maladies courantes, soigner les blessures etc.

Ainsi qu'on peut le constater, les casques bleus de la MONUSCO disposent d'un matériel de travail adéquat, qui leur permet d'être bien préparés à se défendre et à défendre la population congolaise dans une zone de conflit. Des inspections de routine effectuées sur leurs bases en témoignent.

Le rôle de la section chargée du matériel des contingents est, donc, essentiel. *"Sans notre travail et le soutien que nous leur apportons, la plupart des bases se désagrègeraient d'elles-mêmes"*, affirme José Luis Medina. *"Nous devons nous assurer que les casques bleus travaillent dans de bonnes conditions et avec du matériel de bonne qualité"*, ajoute-il. Le chef adjoint de cette section est très fier de son équipe. *"Les conséquences des décisions prises par les inspecteurs sont extrêmement importantes, elles ont des répercussions jusque chez les pays contributeurs ; le sérieux de mon équipe se reflète sur toute la mission"*, dit-il ■

Uvira : informer les populations civiles sont “suffisamment” informées des conditions de leur protection

La protection des populations civiles reste au centre du mandat de la MONUSCO, que le Conseil de sécurité des Nations Unies a renforcé avec le déploiement de la Brigade d'intervention créée par la Résolution 2098. La population d'Uvira s'est imprégnée de différents aspects de cette résolution.

✉ Par Laurent Sam Oussou/MONUSCO

Le mandat de la MONUSCO a été expliqué à la population par le bureau de l'Information publique à Uvira, lors d'une campagne de sensibilisation au cours du mois dernier. Sept localités du territoire d'Uvira, Kiliba, Kavimvira, Katongo, Sange Luvungi, Lemera et Katobo avaient été ciblées lors de cette campagne populaire qui a été suivie avec un grand intérêt par les Organisations non-gouvernementales locales, plusieurs centaines de leaders et membres des différentes communautés; ainsi que les responsables de l'administration du territoire.

En effet, la résolution 2098 du Conseil de sécurité replace la protection des populations civiles au centre du mandat de la MONUSCO. Le Conseil de sécurité autorise la MONUSCO, à travers sa composante militaire, à prendre toutes les

mesures nécessaires pour s'acquitter des tâches suivantes : la protection des civils, la neutralisation des groupes armés par la brigade d'intervention, la surveillance de l'application de l'embargo sur les armes ; l'appui aux procédures judiciaires nationales et internationales.

Ces tâches, parmi tant d'autres, ont été bien expliquées aux interlocuteurs qui ont pris toute la mesure du rôle que la MONUSCO est appelée à jouer. Cependant, d'après certains habitants d'Uvira, il demeure plusieurs zones d'ombre dans l'application de la résolution 2098. C'est du moins l'opinion exprimée par M. Rukanyaga Zakariya, chef de localité de Katobo. Bien que se félicitant de la mise sur pied d'une force offensive au sein de la MONUSCO, il a estimé que *“la situation n'a pas changé dans l'est du pays”*. Il a justifié son opinion

par la reprise des affrontements entre le M23 et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), à la veille même de la visite du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, à Goma au Nord Kivu en juin dernier.

Pour d'autres observateurs congolais d'Uvira, *“la présence même de cette force d'intervention de l'ONU pose problème en termes d'effectifs, évalués à 3000 hommes (seulement)”*.

Au terme des échanges avec les populations, la MONUSCO a été, notamment, exhortée à intensifier ses campagnes d'information en vue de permettre à tout le monde de mieux appréhender le sens de ses interventions sur le terrain. Le Gouvernement a été, pour sa part, invité à assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire congolais ■



Les civils sont éprouvés par près de dix ans de guerre. Plus de 150 000 d'entre eux seraient déplacés

Les principes d'immunité du personnel de la MONUSCO et la procédure juridique

Djibo Abdou est le coordonnateur de la section d'Appui à la justice de la MONUSCO à Goma. Il a accordé une interview exclusive à Radio Okapi pour expliquer la procédure judiciaire et les mesures de prévention des actes d'exploitation et d'abus sexuels. C'était en marge du séminaire de formation et de renforcement des capacités organisé en début du mois de juillet par la section "Conduite et discipline" du bureau de la MONUSCO à l'intention d'agents et cadres de la police judiciaire et du parquet de Goma.

Propos recueillis par Sifa Maguru/Radio Okapi/MONUSCO



Djibo Abdou, coordonnateur de la Section Appui à la Justice

Radio Okapi : Quand un staff civil ou militaire de la MONUSCO peut-il être poursuivi pour une infraction ou un abus sexuel devant les juridictions?

Djibo Abdou : A ce niveau, il faut faire une distinction. Tous les actes d'abus sexuels ne doivent pas être considérés comme des infractions. Il y a des actes qui, sans être réprimés par le pays d'accueil sont considérés comme des abus sexuels au regard des standards de conduite de la MONUSCO. De tels actes sont découragés et sanctionnés par la mission par le biais d'une procédure disciplinaire interne.

Il y a l'aspect "infraction pénale". Un abus peut constituer une infraction à

la loi pénale. Je donne un exemple : s'il y a viol, dans ce cas précis, loin d'encourager l'impunité, la MONUSCO doit faire en sorte que les actes commis par ses membres ne restent pas impunis. Cependant, la punition de ces actes doit se faire selon une procédure particulière applicable au personnel de la mission.

S'agissant d'actes civils, on est d'accord qu'un membre de la MONUSCO a sa vie privée. Il peut avoir des relations avec des citoyens congolais et il peut arriver, par exemple, que l'on se trouve

“Ce qui est important pour la victime d'exploitation sexuelle c'est d'obtenir la réparation”

dans une situation où un agent a contracté une dette et qui n'est pas réglée dans le délai prévu. Dans ce cas, il y a la possibilité d'attirer cet agent devant les juridictions congolaises. Mais, même là, encore il y a une procédure particulière qui est mise en œuvre. En effet, la notification de l'instance doit être faite au

Représentant spécial du

Secrétaire Général pour qu'il puisse dire si oui ou non la personne a agi dans l'exercice des ses fonctions. Si le Représentant spécial estime que le personnel a agi dans l'exercice

de ses fonctions, il est mis fin à l'instance. A contrario l'instance suit son cours.

Au passage, il est important de dire qu'un agent qui ne paie pas ses dettes se met en porte-à-faux avec l'obligation de probité exigée de tout fonctionnaire des Nations Unies; ce qui pourrait l'exposer à des sanctions disciplinaires.

Précisons, cependant, que si dans l'exercice de ses fonctions un agent de la MONUSCO cause un dommage à une tierce personne (accident ayant causé des blessures à une personne par exemple), c'est à la Mission de faire face à ses responsabilités en indemnisant la victime. Il faut préciser que dans ce cas, la MONUSCO ne peut être assignée devant les juridictions congolaises et la réparation est faite par une voie non juridictionnelle.

Vous évoquez les principes d'immunité qui couvrent le personnel de la MONUSCO. Quand-est-ce qu'un membre du personnel perd son immunité concrètement?

D'abord, il faut préciser que l'impunité et les privilèges dont bénéficie le personnel de la MONUSCO se fondent sur la convention des Nations Unies du 13 février 1946 et l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et la RDC du 04/05/2000 concernant le statut de la Mission de l'ONU en RDC. Il est important de dire que, immunité et privilèges ne signifient pas impunité. En effet, bénéficier de l'immunité ne signifie pas ne pas répondre de ses actes, mais plutôt y répondre à travers une procédure particulière. Prenons l'exemple des députés en Droit interne congolais. Lorsqu'ils commettent une infraction pénale, ils ne peuvent être poursuivis (sauf en cas de flagrance), qu'une fois que leur immunité est levée. Ça veut dire tout simplement qu'ils ne sont pas poursuivis de la même façon que le citoyen ordinaire.

Ensuite, les autorités judiciaires ou policières congolaises doivent, lorsqu'un agent de la MONUSCO

est appréhendé, faire un interrogatoire sommaire et produire rapidement à la Mission tous les faits, les moyens et objets qui puissent présumer qu'il aurait commis une infraction. Le Représentant spécial du Secrétaire général procède à tout complément d'enquête nécessaire. La poursuite n'est possible que s'il y a un accord entre le gouvernement et le Représentant spécial du Secrétaire général. Telle est la procédure applicable au personnel civil.

Pour le personnel militaire, il y a une procédure particulière. En vertu des accords que le Congo a conclus avec la MONUSCO, le personnel militaire n'est jugé que par les juridictions de son pays d'origine. Il est donc important que la hiérarchie de la MONUSCO et le gouvernement congolais, par les voies diplomatiques, et voire même, de coopération judiciaire, s'assurent que le militaire qui a causé du tort sur le territoire congolais est jugé dans son pays.

Comment, alors, la victime peut-elle obtenir réparation morale ou physique pour des dommages qu'elle a subis?

Il est bien évident que ce qui est important pour la victime c'est d'obtenir la réparation. Mais j'avoue que dans toute procédure judiciaire il est fondamental que toutes les parties au procès puissent faire valoir leurs prétentions car, la vérité

judiciaire naît du débat. Dans le cas précis du militaire rapatrié dans son pays, l'idéal serait que la victime puisse être présente au moment où le procès est organisé. Mais, la réalité est que cela demande beaucoup de ressources. Comme la présence de la victime n'est pas obligatoire, on pourrait prospecter la possibilité de lui constituer un avocat dans le barreau du pays de rapatriement du militaire afin que ledit avocat défende ses intérêts. Il faudra cependant admettre que les écueils sont nombreux pour encourager une solution à travers des accords internationaux.

Pour les civils, quand-est-ce qu'on peut se présenter à la police en cas d'invitation ou d'interpellation? Et quand-est-ce que la Mission intervient dans une poursuite ou un dossier qui concerne le staff civil?

En principe, lorsqu'un agent des Nations Unies est invité par la police elle pourra y répondre après avoir informé la sécurité de la MONUSCO. C'est du moins mon point de vue. Mais, ce que la police ne doit pas faire c'est de procéder à l'arrestation de l'agent et le garder à vue sans avoir prévenu la sécurité de la Monusco. Du reste, le gouvernement congolais a le devoir d'informer le Représentant spécial du Secrétaire général pour toute procédure impliquant le personnel de la MONUSCO ■



En cas des poursuites judiciaires, le personnel militaire de la MONUSCO est jugé par les juridictions du pays d'origine

Photo d'archives/MONUSCO

La MONUSCO renforce les capacités des directeurs de prison

Une action judicieuse menée pour renforcer les capacités des gestionnaires des établissements pénitentiaires congolais.

Par Tougouri Honoré/MONUSCO

La Section d'appui à l'administration pénitentiaire de la MONUSCO, dans le cadre du soutien qu'elle apporte aux institutions pénitentiaires congolaises, organise depuis le mois de septembre 2012 une série d'ateliers de formation des directeurs de prison.

A cet effet, vingt-cinq directeurs et cadres supérieurs des divisions provinciales du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, 17 gestionnaires des provinces

structures nationales et les compétences des directeurs et cadres de prison dans la gestion des établissements pénitentiaires. Ils ont également capitalisé l'expérience de ces formations pour mettre en place, en étroite collaboration avec les autorités nationales, un véritable programme de formation continue du personnel pénitentiaire congolais, gage d'une bonne exécution des actions de réformes engagées par le Ministère de la Justice et Droits humains.

contexte d'un pays post-conflit en phase de stabilisation nécessite de bonnes qualités de gestionnaire, certes, mais aussi celles de bon planificateur, de leadership, de communicateur et surtout d'adaptation et de créativité tant les défis auxquels le gestionnaire pénitentiaire doit faire face sont nombreux et complexes.

Les structures de formation du personnel pénitentiaire étant en désuétude depuis une quinzaine d'années, l'action d'outiller et de renforcer



Photo MONUSCO

Des cadres d'administration pénitentiaire en formation à Lubumbashi

du Katanga, Kasai Occidental et Kasai Oriental, et 30 autres des provinces Orientale et Maniema ont pu, successivement, prendre part à cette formation, qui va se poursuivre dans les provinces du Bandundu, du Bas-Congo, de l'Equateur et de Kinshasa.

Motivation

Au cours de tous les ateliers de formation, les instructeurs ont tenu à renforcer les

La très forte implication des ministres provinciaux en charge des questions pénitentiaires d'une part, et la contribution très appréciable des formateurs nationaux du secteur judiciaire et pénitentiaire, d'autre part, ont permis un réel partage d'expériences nationales et des normes des Nations Unies en matière de traitement des détenus.

En effet, diriger une prison dans le

les capacités des responsables des prisons dans la gestion de leurs établissements est une nécessité impérieuse pour que ce maillon de la chaîne pénale puisse jouer efficacement son rôle dans la restauration de l'autorité de l'Etat et la lutte contre l'impunité.

Telle a été la grande motivation de cette première série de formation, appréciée à sa juste valeur par tous les bénéficiaires ■

Lutte contre la torture en République démocratique du Congo

Peu d'avancées, malgré la criminalisation de la pratique de la torture

Malgré la criminalisation de la torture en République démocratique du Congo, le recours à cette pratique demeure préoccupante.

✎ Par Lukas Knott/Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme/MONUSCO

Depuis la promulgation, en 2011, de la Loi n° 11/008 portant criminalisation de la torture, "le recours à cette pratique demeure une réalité triste et sérieuse en République démocratique du Congo. Chaque jour des individus tombent victimes de torture, commise par des agents étatiques tels que ceux de l'Agence nationale de renseignement (ANR), de la Garde républicaine, de la police militaire ou de la Police nationale congolaise (PNC); ce qui laisserait toujours l'impression d'une impunité étonnante". C'est en ces termes que s'est alarmé le président de l'Observatoire congolais des droits de l'homme, Maître Jacob Balushi, le 26 juin dernier à l'occasion de la célébration, à Kinshasa, de la journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture.

Ce 26 juin 2013, un hommage a été rendu à tous les Congolais victimes d'actes de torture. Des autorités du gouvernement de la République démocratique du Congo, notamment la Ministre et la vice-Ministre de la Justice et des Droits humains, se sont jointes au Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) pour marquer l'importance de la lutte contre la torture à travers cette journée. La société civile, représentée par l'Observatoire congolais des droits de l'homme, a qualifié "d'une réalité triste et sérieuse" la pratique de la torture ; preuve, selon l'Observatoire, "d'une impunité étonnante".

A travers le monde, le même jour, des messages de soutien du Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, et de la Haut-Commissaire pour les droits de l'homme aux victimes de la torture ont été rendus publics. Ban Ki-Moon a salué le travail du Comité international contre la torture, qui a totalisé cette année 20 ans d'existence. Il a appelé les Etats membres d'œuvrer à "débarrasser le monde de ce fléau" et à veiller "à ce que les pays assurent la réparation des victimes".



Photo MONUSCO/Myriam Asmani

A Kinshasa, les Nations Unies et le Ministère de la Justice et Droits humains ont célébré, le 26 juin 2013, la journée internationale de soutien aux victimes de la torture

Des avancées, mais...

Dans son adresse publique, le Directeur adjoint du BCNUDH, Abdoul Aziz Thioye, a souligné l'importance de la lutte contre l'impunité menée par les autorités congolaises. Il a précisé que cette lutte était la prémisse pour que la Loi portant criminalisation de la torture puisse avoir un effet dissuasif. M. Thioye a reconnu des avancées dans cette lutte en RDC. "C'est un travail remarquable déjà accompli dans la réalisation du projet législatif", a-t-il estimé, faisant allusion aux condamnations d'au moins six militaires FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo), cinq agents de la PNC, un agent de l'ANR et une autorité administrative, auteurs d'actes de torture.

Le directeur adjoint du BCNUDH a également appelé le Gouvernement à mettre en œuvre le Protocole facultatif de la Convention contre la torture que la RDC a ratifié en septembre 2010, et notamment de créer un "mécanisme national de

prévention", instaurant des visites régulières par des organismes indépendants dans les lieux de détention des personnes privées de liberté.

Le Gouvernement a, pour sa part, remercié l'engagement des Nations Unies dans la promotion des droits de l'homme en RDC. "Les Nations Unies restent un partenaire primordial du Gouvernement pour l'avancement des droits de l'homme en RDC, et la lutte contre la torture en particulier", a indiqué la Ministre de la Justice et des Droits humains, citant de nombreuses visites conjointes de terrain réalisées par son ministère et le BCNUDH. Dans le contexte de ces visites, des ateliers de vulgarisation de la loi sur la criminalisation de la torture ont été organisés dans toutes les provinces du pays. La Ministre a remercié le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme de ce soutien et affirmé que le Gouvernement "ne ménagera aucun effort" pour garantir la dignité de la personne humaine en RDC ■

Des journalistes congolais sensibilisés sur l'importance et la promotion du Genre

Réunis à Kinshasa, une centaine de journalistes ont été exhortés à prendre en compte la dimension Genre dans l'exercice de leur métier.



La Ministre du Genre, famille et enfant, Genevieve Inagosi, interrogée par la presse

Par Fatou Jobe/Bureau Genre/MONUSCO

Le Bureau Genre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), en collaboration avec la division de l'Information Publique (de la même Mission), et le ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, a organisé le 3 juillet 2013, à Kinshasa, un atelier de renforcement des capacités à l'intention d'une centaine de journalistes congolais.

L'objectif de l'atelier était de sensibiliser ces journalistes sur la prise en compte de la dimension Genre dans l'exercice de leur métier. Le rôle de l'information et de mobilisation de la presse ainsi que le contenu de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité ont été mis en exergue tout au long de cet atelier.

"La vulgarisation de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité de l'ONU qui porte sur les Femmes, la Paix et la Sécurité conforte les actions déjà engagées par le

gouvernement de la RDC dans la mise en œuvre du Plan d'Action National de cette résolution", a annoncé la Ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant, Mme Genevieve Inagosi Kassongo, dans son allocution d'ouverture des travaux de l'atelier.

Mobilisation et rôle des médias

Les participants, venant de la presse écrite et audio-visuelle, ont centré leurs discussions sur la genèse de la Résolution 1325 et son application en République démocratique du Congo; la participation de la femme congolaise à la vie politique et sa faible représentativité au niveau des instances de prise de décisions; l'implication des médias dans la mise en application du Plan d'Action National de la RDC en matière de Genre et le Rôle des médias dans l'Opérationnalisation du Forum National des Femmes congolaises.

Insistant sur les objectifs principaux de la Résolution 1325 et les moyens de

leur vulgarisation, la ministre du Genre a souligné l'importance de la tenue de cet atelier, dont la particularité était d'accorder un intérêt certain au volet de sensibilisation sur les normes nationales, régionales et internationales qui définissent les droits fondamentaux de la femme.

Pour sa part, la Secrétaire générale du Ministère de la Communication et des Médias, Philomène Nkoy, s'est appesantie sur le statut juridique des médias qui, selon elle, demeurent des canaux de communication proche du public avec comme mission d'offrir à la communauté des émissions, des rubriques ou des programmes d'information de culture ou de développement. Elle a, ainsi, exprimé son souhait de sensibiliser des professionnels des médias sur les aspects du genre et la Résolution 1325.

Le Directeur de la division de l'Information publique de la MONUSCO, Charles Antoine Bambara, a, quant à lui, souligné l'importance du rôle primordial des médias dans la promotion des questions de Genre et des droits de la femme.

"Aujourd'hui en RDC, 52% de la population est féminine. Y' a-t-il une bonne visibilité de cette frange de la population congolaise?", s'est interrogé M. Bambara.

Pour lui, les pesanteurs sociales, les a priori contre les femmes et les préjugés font très souvent que la visibilité projetée est négative au lieu d'être constructive. *"Et les médias, justement, par le traitement qu'ils pourraient faire de cette information, ou de ces réalités devraient inverser cette tendance", a-t-il souligné.*

M. Bambara a par ailleurs ajouté que les médias peuvent et même doivent être un facteur dans la promotion des questions de genre à la fois dans l'environnement du travail, en terme d'ouverture aux femmes, et de leur promotion.

Il a également réitéré l'engagement définitif de la MONUSCO et de l'Equipe Pays des Nations Unies à accompagner le gouvernement congolais dans cette

noble mission car, a-t-il indiqué, le chemin est encore long, mais la détermination est faible. *“La forte pénétration des médias dans les villes et hameaux du pays en fait un partenaire de choix”*, a-t-il estimé.

“Dans un pays marqué depuis une dizaine d’années par les affres de la guerre, nous pensons qu’aucune paix durable ne peut être établie sans la participation des femmes congolaises, et si cette action n’est pas accompagnée par les médias, l’effet

démultiplicateur sera vain et inexistant”, a-t-il conclu.

La Conseillère en Genre de la MONUSCO, Elsie Effange-Mbella, a, pour conclure, présenté le mandat du Bureau Genre qui consiste, entre autres, à assurer l’intégration d’une perspective Genre dans le travail quotidien de la Mission autant pour le personnel civil que militaire ; le renforcement des capacités des Réseaux féminins congolais ainsi que de la Police

Nationale Congolaise et des FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo) surtout sur les questions de genre et l’inclusion des femmes dans les missions de maintien de la paix.

Notons qu’à l’issue de l’atelier, les participants ont eu l’idée de créer un réseau de journalistes pour la promotion des questions relatives au Genre telles qu’elles sont définies dans la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies ■

Extraits de la Résolution 1325 (2000)

Notant qu’il est nécessaire de disposer d’un ensemble de données au sujet des effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles, le Conseil de sécurité :

«1. Demande instamment aux États Membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends;

2. Engage le Secrétaire général à appliquer son plan d’action stratégique (A/49/587) prévoyant une participation accrue des femmes à la prise des décisions concernant le règlement des conflits et les processus de paix;

3. Demande instamment au Secrétaire général de nommer plus de femmes parmi les Représentants et Envoyés spéciaux chargés de missions de bons offices en son nom, et, à cet égard, demande aux États Membres de communiquer au Secrétaire général le nom des candidates pouvant être inscrites dans une liste centralisée régulièrement mise à jour;

4. Demande instamment aussi au Secrétaire général de chercher à accroître le rôle et la contribution des femmes dans les opérations des Nations Unies sur le terrain, en particulier en qualité d’observateurs militaires, de membres de la police civile, de spécialistes des droits de l’homme et de membres d’opérations humanitaires;

5. Se déclare prêt à incorporer une démarche soucieuse d’équité entre les sexes dans les opérations de

maintien de la paix, et prie instamment le Secrétaire général de veiller à ce que les opérations sur le terrain comprennent, le cas échéant, une composante femmes;

6. Prie le Secrétaire général de communiquer aux États Membres des directives et éléments de formation concernant la protection, les droits et les besoins particuliers des femmes, ainsi que l’importance de la participation des femmes à toutes les mesures de maintien de la paix et de consolidation de la paix, invite les États Membres à incorporer ces éléments, ainsi que des activités de sensibilisation au VIH/sida, dans les programmes nationaux de formation qu’ils organisent à l’intention du personnel des forces militaires et de la police civile qui se prépare à un déploiement, et prie en outre le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel civil des opérations de maintien de la paix reçoive une formation analogue;

7. Prie instamment les États Membres d’accroître le soutien financier, technique et logistique qu’ils choisissent d’apporter aux activités de formation aux questions de parité, y compris à celles qui sont menées par les fonds et programmes compétents, notamment le Fonds des Nations Unies pour la femme, le Fonds des

Nations Unies pour l’enfance, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et autres organes compétents;

8. Demande à tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en oeuvre d’accords de paix, d’adopter une démarche soucieuse d’équité entre les sexes, en particulier :

a) De tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles lors du rapatriement et de la réinstallation et en vue du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction après les conflits;

b) D’adopter des mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes et les processus locaux de règlement des différends, et faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en oeuvre des accords de paix;

c) D’adopter des mesures garantissant la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en particulier dans les domaines de la constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire;

9. Demande à toutes les parties à un conflit armé de respecter pleinement le droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et petites filles, en particulier en tant que personnes civiles, notamment les obligations qui leur incombent en vertu des Conventions de Genève de 1949 et des Protocoles additionnels y afférents de 1977, de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole additionnel de 1967, de la Convention de 1979 sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes et de son Protocole facultatif de 1999, ainsi que de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant de 1989 et de ses deux Protocoles facultatifs du 25 mai 2000, et de tenir compte des dispositions pertinentes du Statut de Rome de la Cour pénale internationale; (...)



La panification de la farine de manioc : une initiative des jeunes volontaires pour le développement à Gemena en Equateur

Les volontaires des Nations Unies de plus en plus impliqués dans les actions de développement social

Contributions des volontaires des Nations Unies en République démocratique du Congo, dans l'amélioration de la qualité de vie.

Par Jonathan Lorrillard/MONUSCO

Tout au long du mois de juillet 2013, les volontaires des Nations Unies se sont mobilisés pour aider des communautés locales. Après un appel à projet lancé par le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) en RDC, sept projets ont été retenus. Très différents les uns des autres, ils ont eu un objectif commun à accomplir : l'amélioration de la qualité de vie.

Les initiatives entreprises par ces volontaires ont permis d'obtenir des résultats modestes mais palpables tels que l'accès des femmes à l'éducation, la sensibilisation aux méthodes de résolutions des conflits, la fourniture des matériels scolaires ou encore la réhabilitation d'un orphelinat.

Maurice et Claire Chantale, sont

deux volontaires des Nations Unies en République démocratique du Congo. L'un travaille au Nord du pays, plus précisément dans la province de l'Equateur, l'autre au Sud dans la province du Katanga. Tous les deux ont des visions complémentaires.

Maurice fait du sarclage des champs et a opté pour la technique de panification de la farine de manioc à Gemena.

Maurice Mukenge a un talent rare, celui de voir le monde en trois dimensions. Il serait lui-même plus modeste que cela, ce n'est pas un talent; mais tout simplement une méthodologie pertinente liée à la volonté inébranlable, non pas seulement de faire du bien, mais aussi de le faire bien.

En partenariat avec "Planète Jeune.

Les amis de la paix, une association locale de jeunes volontaires, Maurice a organisé deux jours d'activités visant la paix et le développement. Le premier jour, les volontaires de tout le territoire de Gemena (Province de l'Equateur) se sont réunis pour réfléchir sur l'apport du volontariat à la communauté ou la société dans son ensemble. Ils ont appris les techniques de résolution des conflits par la médiation ou la négociation. Un cours théorique et pratique, à l'issue duquel ils se sont sentis bien outillés pour gérer les conflits par la négociation.

Dès le lendemain de l'apprentissage, une trentaine de jeunes ont pris des machettes et des houes pour sarcler les champs de cinq veuves. Bien plus, quatre-vingt autres volontaires vont suivre une

formation sur les techniques modernes de fabrication de la farine de manioc. Ces nouvelles techniques permettent d'augmenter la valeur ajoutée du produit fini et ainsi amplifier les bénéfices. Elles permettent également d'avoir un produit de meilleure qualité. Tout le monde a pu en apprécier la qualité en se régaland de beignets et de gâteaux au citron fabriqués à partir de cette farine de manioc. Les volontaires, qui ont directement participé à la confection des gâteaux étaient tous satisfaits. *"Il n'est plus question que j'achète de beignets, maintenant je ferai moi-même ces gâteaux à mes enfants"*, a avoué une fille-mère qui a parcouru soixante-quinze kilomètres pour participer à ces deux jours de formation.

Claire Chantale et son unité de savonnerie à Kamina

Avec le soutien financier du Programme des VNU, le groupe de volontaires Congolais initié par Claire Chantale a permis à la prison de Kamina d'avoir une activité génératrice de revenus. Cette unité a trois objectifs principaux:

développer chez les prisonniers des compétences qui seront utiles à leur réintégration sociale et économique; générer des revenus qui vont notamment permettre d'accroître les capacités du jardin de la prison; et améliorer l'hygiène des prisonniers.

Les volontaires ont, donc, financé l'achat du matériel de base, formé les prisonniers sur la fabrication du savon, et conseillé la prison à mettre en place un comité de gestion (comprenant le personnel dirigeant de l'établissement, des représentants d'une paroisse et deux prisonniers). L'unité de production gagnant progressivement en autonomie, les volontaires devraient être en mesure de se retirer. C'est le cheval de bataille de Claire. *"Notre souhait, déclare-t-elle*

“Le souhait des volontaires des Nations Unies, à Kamina, est tel que, une fois les projets de développement terminés, les bénéficiaires se prennent en charge”

aux prisonniers, c'est qu'une fois le projet mis en route, qu'il se poursuive malgré notre absence; vous êtes les personnes clefs de ce projet. Vous en êtes les moteurs, les conducteurs ainsi que les bénéficiaires. Si vous n'êtes pas de bons conducteurs et mécaniciens, vous vous retrouverez rapidement à faire de l'auto stop au bord de la route. Si, dans le long terme, ce projet est viable, ce sera votre succès, pas le nôtre", a-t-elle conseillé en termes imagés.

Et Claire de conclure : *"Vous savez, ces prisonniers sortiront de la prison. Mais l'activité, elle, doit continuer, c'est pour ça qu'il est essentiel que la transmission des savoirs et techniques se fasse convenablement entre les prisonniers eux-mêmes"* ■



Des jeunes volontaires congolais formés et mobilisés autour des projets de développement communautaires.



Grand débat au Conseil de sécurité des Nations Unies à New York, le 25 juillet 2013, sur la situation dans les Grands Lacs et la République démocratique du Congo